

L'OPTION FACULTATIVE DE MUSIQUE AU LYCÉE MONTAIGNE

L'option facultative de musique s'adresse à tous les élèves de toutes les sections de la seconde à la Terminale.

Elle a pour objectif de valoriser l'élève en témoignant de son ouverture aux Arts et à la culture. Elle apparaît sur les bulletins trimestriels et, en choix facultatif au baccalauréat, seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte.

Cette option, tout en nécessitant un investissement régulier et un travail sérieux, reste ouverte à tous les élèves motivés, quel que soit leur niveau technique. Il n'est pas nécessaire d'avoir fréquenté une école de musique ni même de savoir lire une partition.

En seconde et en première l'enseignement réunit les élèves deux heures par semaine le mardi soir de 17h30 à 19h30 et les prépare au travail de commentaire d'écoute des épreuves du Bac en développant l'esprit critique. Le travail est nourri par des échanges avec le monde artistique (concerts, rencontre de musiciens, ateliers, visite d'exposition....) et enrichi par des pratiques collectives régulières qui prennent en compte la diversité des répertoires et le niveau de chacun.

En Terminale les cours ont lieu le lundi soir de 17h30 à 19h30 ou le mercredi après midi de 13h30 à 15h30. L'année est consacrée à la préparation de l'épreuve de pratique et de culture musicale du Bac centrée sur les deux œuvres imposées du programme, "Birdland"(4 versions différentes) et "Recomposed" de Max Richter (2012).

Les cours reprennent la semaine du 17 septembre en salle de musique E31 (au 3ème étage , accessible par l'escalier côté cour du collège). L'inscription se fait directement auprès des professeurs de musique, Madame Barjol et Madame Serr.